



## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de  
S.A.Eme Fra' Andrew Bertie †  
Prince et LXXVIII<sup>e</sup> Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris  
Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

## BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Robert Mathern (1906-1998)	M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat
M. Melchior d'Espinay (1915-2000)	M. Antoine Hébrard
M. Jean Grassion (1914-1999)	Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998)
Mme Cino del Duca (1912-2004)	et M. Adrien van der Sluijs.

## ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (10 septembre 2009)

- Président : S.Exc. l'Ambassadeur Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte.
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.  
M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguet, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, membre honoraire de l'Académie de marine.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

## Autres membres (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France émérite de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- M. Alain Demurger, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Université de Franche-Comté.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Mme Michèle Zanetta, Dame de Grâce magistrale, professeur à l'Institut internationale de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compezières.

## CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Louis Wiederkehr : Haute-Alsace.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

## SOMMAIRE DU BULLETIN N° 22

	Pages
<i>Un débouché fréquent pour les cadets des différentes aristocraties catalanes : étude sur 283 chevaliers catalans de l'Ordre de l'Hôpital au xv<sup>e</sup> siècle (1396-1472)</i>	
Pierre Bonneaud .....	4
<i>Résumé en anglais</i> .....	35
 <i>Autour du siège de 1480</i>	
Jean-Bernard de Vaivre.....	36
<i>Résumé en anglais</i> .....	117
 <i>L'abbé Clément Dorion, prêtre conventuel, et sa correspondance conservée aux archives de la cathédrale de Malte (1766-1798)</i>	
Alain Blondy.....	118
<i>Résumé en anglais</i> .....	132
 <i>Note d'actualité</i>	
Jean-Bernard de Vaivre.....	133



## COTISATIONS POUR 2010

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Siège de Rhodes Epernay.

# L'ABBÉ CLÉMENT DORION, PRÊTRE CONVENTUEL, ET SA CORRESPONDANCE CONSERVÉE AUX ARCHIVES DE LA CATHÉDRALE DE MALTE (1766-1798)

*Les archives de la cathédrale de Malte conservent, par le plus grand des hasards, la correspondance, à la fois privée et officielle de l'abbé Clément Dorion, l'un des derniers prêtres conventuels avant la dispersion de l'Ordre par la tourmente révolutionnaire.*

*L'abbé Dorion avait conservé 181 lettres, reçues entre 1766 et 1798. Beaucoup sont en français, mais un certain nombre est en allemand et c'est mon collègue, le Professeur Jean Bérenger qui a bien voulu se charger de leur traduction et de leur analyse en vue d'une prochaine publication générale de ces lettres avec toute la correspondance passive du chargé d'affaires de France à Malte.*

La famille Dorion était une famille lorraine de l'Electorat de Trèves. Le devenir des quatre enfants est très révélateur de ces familles sarroises, à cheval sur la culture française et la culture germanique.

– L'un des frères, Jacob, avait été Conseiller aulique de l'Electeur et était parfaitement francophone.

– L'autre, Jean, au service de l'Empereur, avait été nommé dans le Banat et employé à Temesvar, ne s'exprimait qu'en allemand. Jean Bérenger écrit à son sujet : « Le frère Dorion a, comme beaucoup de Lorrains au XVIII<sup>e</sup> siècle, tenté sa chance dans la Monarchie des Habsbourg. Il avait quitté Trèves pour Vienne en 1760 fort de la protection de son cousin, le baron de Sainte-Odile, résident impérial à Rome. En 1763, il était devenu stagiaire auprès du tribunal d'instance de Temesvar, où il avait été nommé juge auprès du tribunal d'instance (*Landesgericht*) en 1768 avec un traitement annuel de mille florins (l'équivalent de 1000 écus monnaie de France). Au cours de sa carrière, il ne put obtenir l'anoblissement, qui était accordé facilement aux bons fonctionnaires autrichiens, parce que la mort de l'Empereur François 1<sup>er</sup> 1 en 1765 et celle de M. de Sainte-Odile le privèrent de ses protecteurs.

Sa carrière fut interrompue au début de l'année 1778 par la décision de l'impératrice Marie-Thérèse de réincorporer le Banat de Temesvar dans le royaume de Hongrie. Dorénavant le Banat passait sous administration hongroise qui avait ses règles bien particulières. En effet justice et administration locale étaient confiées à la noblesse résidant dans le comitat, qui élisait en son sein officiers départementaux et magistrats. C'était une petite révolution dans la région car le Banat de Temesvar<sup>2</sup> était depuis 1718, date de sa réintégration dans le domaine des Habsbourg, placé sous l'autorité directe de la Chambre des Comptes de Vienne. Il avait été confié à un gouverneur d'origine lorraine, le comte de Mercy. Les dispositions de 1778 ne laissaient donc plus de place aux fonctionnaires nommés par Vienne et cette réforme, réclamée depuis la diète hongroise depuis un demi-siècle, fut catastrophique pour Jean Dorion, qui fut mis en disponibilité, alors qu'il était marié depuis un an et père de famille.

Comme la Cour de Vienne semblait vouloir recaser les fonctionnaires autrichiens dans les gouvernements de ses différents Etats, Jean Dorion eut un instant l'espoir d'être nommé juge à Fribourg en Brisgau. Malgré la recommandation d'un autre Lorrain de la Cour, le général Jacquemin, il n'obtint rien et fut mis en demi-traitement. L'avènement de Joseph II en 1780 n'arrangea pas ses affaires. Il désespérait de trouver un nouvel emploi et réussit à vivre de l'héritage de sa belle-mère, qui possédait une brasserie et un petit domaine à Werschetz dans le Banat. En 1782 son traitement annuel fut réduit à 250 florins. En 1783, il finit par quitter le Banat avec sa femme et ses enfants pour se rendre à Vienne où il envisageait de donner sa démission s'il n'obtenait pas une nouvelle affectation. Avec les 8000 florins que lui procura l'héritage de sa femme, il voulut ouvrir une auberge à Vienne et à partir de 1783, on perd sa trace, car à partir de ce moment, il cessa toute correspondance régulière avec son frère.

<sup>1</sup> François I<sup>er</sup> de Lorraine, Empereur romain germanique, avait été le duc François III de Lorraine jusqu'à l'échange avec la Toscane, sanctionné par le traité de Vienne de 1735.

<sup>2</sup> Le Banat qui avait été occupé par les Turcs depuis 1552 se trouvait dans un état de désolation complète et avait besoin d'un véritable régime de colonisation. On fit appel à des Allemands, des Serbes et des Roumains pour repeupler la région

– La sœur avait épousé un lieutenant général de Lorraine, Kaczorowski<sup>3</sup>, Polonais qui avait suivi Stanislas Leszczynski et qui avait francisé son nom en Kassarovsky. Ce dernier couple avait eu deux enfants : le garçon, entré dans les ordres, reprit la graphie polonaise de son patronyme, à l'inverse de sa sœur, Clémentine, qui entra aussi dans les ordres et devint religieuse.

– Le dernier des frères, celui qui nous intéresse, né en 1730, Clément, chanoine en Luxembourg, avait obtenu la charge d'administrateur de la commanderie de Trèves et, grâce à cela mais aussi à la situation internationale, il obtint de devenir prêtre conventuel de l'Ordre.

Avec une parentèle dans l'évêché de Trèves, sur les terres d'Empire, en Lorraine et en France, les Dorion vivaient dans une société protégée, non sans aisance, mais sans luxe. Le souci des ecclésiastiques de la famille semble avoir été principalement d'acquiescer de toujours meilleures prébendes. On voit ainsi les canonicats passer d'oncle à neveu, jusqu'à l'effondrement de tous les projets dû à l'irruption des Français révolutionnaires, dans les terres calmes de Trèves et de Mayence.

Avec une minutie de narration souvent fastidieuse, nous n'ignorons rien des événements politiques, mondains ou familiaux de ces confins franco-germaniques : filouteries de Cagliostro, promotions sociales à Nancy ou à Strasbourg, luttes d'influences à la cour de l'Electeur, mais aussi émotions causées par la politique de Joseph II, soit parmi les fonctionnaires impériaux lors de sa réforme de l'administration du Banat, soit parmi les ecclésiastiques à la suite de sa réforme des couvents qui lui valut la visite personnelle de Pie VI.

Mais on voit aussi comment l'on parvenait à entrer dans l'Ordre dans une des deux catégories réservées aux roturiers, les prêtres conventuels ou les servants d'armes, véritable fonction publique de l'Ordre. Clément Dorion entra dans l'Ordre juste avant son implosion sous le coup de la nationalisation de ses biens en France. Matois, il pressentit qu'il était utile d'être à Malte alors qu'il y venait de moins en moins de chevaliers de Malte, afin de s'y faire voir et il espéra tirer de grands avantages de l'élection au grand magistère d'un de ses compatriotes, originaire du duché de Juliers et frère d'un conseiller de l'Electeur, Ferdinand de Hompesch. Ce malheureux grand maître qui ne régna pas plus d'un an, chassé par Bonaparte et mort à Montpellier entretenu par la charité parcimonieuse de Napoléon, ne lui fut que de piètre utilité et nous ne savons pas ce qu'il advint de l'abbé Clément Dorion après l'expulsion de Malte, en 1798, de l'ensemble des membres de l'Ordre.

<sup>3</sup> Leur véritable nom est Koczorowski et non Kaczorowski. La famille tirait son origine du palatinat de Plocko où se trouve un lieu appelé Koczorowy.

## L'abbé Dorion, administrateur de la commanderie St Jean de Trèves

Clément Dorion était alors chanoine de l'église collégiale de Hoxem<sup>4</sup>.

La mort de sa mère le rappela à Trèves. Il y avait à l'entrée de la ville, une commanderie de l'Ordre de Malte composée d'une série de masures qui menaçaient ruine et il proposa alors au commandeur de se charger de la réfection de ce domaine. Elle appartenait alors au commandeur de Schönau<sup>5</sup> qui la conserva jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1776, lorsque ce dernier permuta pour la commanderie de Cronweissenburg et Bruxall<sup>6</sup>. Il accepta de nommer l'abbé administrateur de ce bien. Il semble que Dorion s'y engagea sans compter, car il paraît s'y être attaché et l'avoir gérée comme si elle avait été sienne. Ainsi, sa cousine de Nancy, M<sup>me</sup> Poirot Anthoine<sup>7</sup>, lui écrivait le 30 juillet 1777 qu'elle avait su par M<sup>me</sup> Kassarovsky toute la peine qu'il avait eue de devoir renoncer à une commanderie qu'il avait rendue des plus agréables<sup>8</sup>. Lui-même écrivit beaucoup plus tard que tout le monde, l'Electeur et le Magistrat compris, applaudirent au résultat pour lequel il avait investi beaucoup de ses biens personnels<sup>9</sup>.

Il est vrai que lorsque Schönau la reçut en 1766, elle était en bien mauvais état et elle avait été si piètrement administrée que le nouveau commandeur croula sous des procès qui lui coûtèrent fort cher. On peut alors voir les chicanes qu'élevaient les autorités civiles mais aussi les curés de paroisses à l'encontre des commandeurs de Malte. Dès ses premières lettres à Dorion, Schönau le met en garde contre toute tentative procédurière. Certes, il ne doit pas se laisser abuser et veiller qu'il ne perde aucun de ses droits, mais il lui rappelle qu'un accommodement vaut mieux qu'un procès incertain. Il lui conseille de se méfier du curé, toujours prêt à élever une nouvelle chicane, et l'engage à faire de son mieux pour la gloire et la prospérité de l'Ordre et la sienne, lui se chargeant de faire approuver par le Chapitre le compromis qu'il aura su trouver<sup>10</sup>. Mais

<sup>4</sup> Hoxem (Hoste depuis 1979) avait une collégiale dépendant de l'abbaye S<sup>te</sup> Glossinde de Metz.

<sup>5</sup> François Philippe de Schönau de Saasen, né le 2 mars 1734, fut reçu dans la Langue d'Allemagne le 24 juin 1747. Page du Grand Maître Pinto, il devint commandeur de Trèves en 1765. Au 1<sup>er</sup> mai 1776, il permuta pour la commanderie de Cronweissenburg-et-Bruxall. Le 2 mai 1785, il fut promu à la dignité de bailli de Brandebourg.

<sup>6</sup> Elle échut alors à Charles-Eusèbe de Truchsess qui n'éprouva pas le besoin d'y avoir un administrateur.

<sup>7</sup> Epouse du procureur général de Nancy, elle était née de Poirot. Necker appela son mari à Paris en 1779 pour travailler avec lui. En 1782, Louis XVI donna à Anthoine la seigneurie de Pagny, d'une valeur de 30.000 livres, avec droit de transmission héréditaire et une pension de 6000 livres en remerciements de ses travaux.

<sup>8</sup> Archives de la cathédrale de Malte (puis ACM), Lettere consolari, Vol. XXXII, ff<sup>o</sup> 113-114.

<sup>9</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXIII, f<sup>o</sup> 262, Malte, 10 août 1797, l'abbé Dorion au grand maître Hompesch.

<sup>10</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff<sup>o</sup> 1-2, Strasbourg, 15 mars [1766].

ceci met en lumière les problèmes que rencontraient les commandeurs dont les commanderies étaient situées sur des territoires relevant de seigneurs différents. C'était le cas de Trèves qui avaient des terres dans l'Electorat, mais aussi au Luxembourg et dans le royaume de France. Les procès devenaient protéiformes en raison de législations multiples. Schönau, un peu dépité, écrit à Dorion : « Au sujet du Luxembourg, il faudra bien faire ce que [font] les autres chapitres ou seigneurs qui ont du bien situé dans ce pays-là »<sup>11</sup>, mais après avoir conféré avec les avocats de l'Ordre à Colmar, il obtint que « le procureur général du parlement de Metz enverra les motifs de l'arrêt du 27 juin dernier dans le délai du règlement au greffe du Conseil pour ce faire et rapporté être statué par Sa Majesté. » Et il ajoute : « Voilà où en sont les affaires du procès. Vous me faites grand plaisir de me parler d'argent à cause ce procès me mange tout vif. Et si c'était le seul encore que mon prédécesseur m'ait laissé ! Mais ça fait pitié comme il m'a laissé cette commanderie ; si j'avais prévu tout ça, je ne l'aurais pas prise »<sup>12</sup>.

Schönau se révéla un excellent commandeur, car s'il s'en remit à Dorion, ce ne fut pas pour qu'il fit les choses à sa place comme le faisaient alors beaucoup de régisseurs pour des commandeurs lointains ou insouciants, mais pour qu'il mît en application ses directives. Ainsi, il lui demanda de travailler avec le couple de fermiers, les Rhombius, et d'activer le mari pour qu'il achevât le renouvellement des biens que l'on appelait *cabreo*<sup>13</sup> à Malte, car il voulait que tout se fit selon les formes et la coutume du pays où les biens étaient situés. En effet, le terrier avait été fait du temps de son prédécesseur, le commandeur de Vellen, mais pas selon les formes, alors que lui souhaitait posséder un instrument authentique pour se justifier au Chapitre. Or ce *cabreo* aurait dû être prêt la première année de sa prise en charge de la commanderie, et cela faisait deux ans qu'il en était en possession<sup>14</sup>.

En avril 1767, Dorion prit conscience de la précarité de sa situation. Le fermier Rhombius mourut et Schönau chargea l'abbé d'informer la veuve qu'elle n'aura à quitter la commanderie que si elle le souhaitait. Dorion avança alors ses pions et demanda à rester dans la commanderie, mais Schönau lui répondit sèchement qu'il l'aimait bien, mais qu'il n'en avait jamais été question dans leur contrat<sup>15</sup>.

Cela n'empêcha pas Schönau de presser Dorion pour que le terrier fût prêt dans le courant de mai. Il lui rappelle de le faire selon la coutume du pays, bien relié et bien écrit, sans fautes de calcul, avec deux originaux, l'un qui reste à Heitersheim<sup>16</sup> et l'autre à Trèves<sup>17</sup>. En février 1768, il le pria de bien veiller à faire remplacer immédiatement les bornes qui pourraient être cassées ou enlevées par les charrues et de choisir les nouvelles grandes et solides. La raison était que le commissaire chargé de visiter la commanderie devait arriver en avril. Il demanda donc à Dorion de s'occuper de lui de façon à faire honneur à Schönau. Il devait lui montrer toutes les quittances des frais de procès, « le plus qu'il y aura de marks, plus d'impression ça fera au commissaire et au chapitre et à Malte. Vous comprenez ce que je veux dire : vous avez de l'esprit. Vous arrangerez ça. Il faut se faire valoir dans ces occasions de [ne] pas faire paraître beaucoup. Mes camarades le font ainsi ; je serais bien dupe de [ne] pas le faire. Il [n'] y a qu'à voir les autres améliorissements, les comptes d'apothicaires qu'ils font. Pour le commissaire, il est de mes amis. Vous le traiterez du mieux qu'il sera possible, il [n']est pas difficile. Il est M. de Reinach<sup>18</sup>, commandeur de Herrenstrüden<sup>19</sup>. J'ai visité il y a deux ans la sienne. Mais tâchez que tout soit en règle et que son ouvrage se fasse lestement ». Toutefois, par précaution, il lui demandait de trouver un bon notaire pour accompagner le commissaire sur les autres membres<sup>20</sup> de sa commanderie<sup>21</sup>.

Le 14 avril 1768<sup>22</sup>, il lui apprit que la visite ne commencerait qu'à la fin de mai et qu'il aurait ainsi le temps d'arranger les affaires pour le mieux, de blanchir la grande porte d'entrée pour que « ça ait un peu de mine de la rue ». Il lui demandait de repeindre aussi la croix de Malte, « le tout le moins coûteux, mais pour le mieux aussi. Je [ne] suis pas riche, sans ça je ferais bien autre chose, mais il faut donner à toutes choses un peu d'apparence et de propreté et de la tenue et que ça frappe la vue un peu. Et quand du commencement on peut raccommode avec un florin, il [ne] faut pas attendre jusqu'à [ce que] ça coûte cent, comme c'est déjà arrivé, faute d'[y] avoir remédié tout de suite ». Enfin, il lui recommandait de veiller à ce que l'église fût bien ordre et de faire peindre ses armes.

<sup>11</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 3-4, Strasbourg, 18 août 1766.

<sup>12</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 5-6, Strasbourg, 18 octobre 1766.

<sup>13</sup> Terrier, cadastre. La fortune de l'Ordre résidait dans ses commanderies et, depuis la Réforme, il veillait à ne subir aucun empiètement de propriété ou perte de droit. Voir Michel Fontenay, « Corsaires de la foi ou rentiers du sol ? Les Chevaliers de Malte dans le corso méditerranéen au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 35, 1988, 361-384.

<sup>14</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 9-10, Strasbourg, 9 mars 1767.

<sup>15</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 11-12, Strasbourg, 6 avril 1767.

<sup>16</sup> Ville du pays de Bade. Il y avait alors une principauté qui appartenait à l'Ordre de Malte. C'était là que se tenait le Chapitre prieural.

<sup>17</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 16-17, Strasbourg, 30 janvier 1768.

<sup>18</sup> Joseph Benoît de Reinach de Fouxmaigne, né le 19 février 1720, reçu de minorité dans la Langue d'Allemagne le 14 août 1724. Il devint commandeur de Willingen le 1<sup>er</sup> mai 1776, puis Grand Prieur d'Allemagne le 1<sup>er</sup> mai 1779.

<sup>19</sup> Schönau écrit *Herenstronden*.

<sup>20</sup> Les commanderies comprenaient un bien principal et des biens annexes appelés *membres*.

<sup>21</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 18-19, Strasbourg, 20 février 1768.

<sup>22</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 20-21.

En mai, Schönau s'émut. Il avait besoin du terrier le 8 ou le 10 au plus tard ; il lui demandait de l'emballer dans une toile cirée et de le lui envoyer à Strasbourg<sup>23</sup>. Le 5 juin, il lui enjoignit de payer un cavalier qui galopât jour et nuit pour lui apporter le document à Heitersheim où il se rendait le 6 juin, le Chapitre commençant le 7, car si les documents ne parvenaient pas avant la fin du Chapitre, il perdrait deux années de revenus<sup>24</sup>.

Six mois plus tard, Schönau lui annonçait que tout s'était passé à merveille au Chapitre, mais qu'il lui fallait désormais reprendre le cours des procès ; il le chargeait de prendre langue avec l'avocat de l'Ordre à Nancy<sup>25</sup>, puis, sur les conseils de l'avocat de l'Ordre en Alsace, il le chargeait d'écrire à Lemoine, agent de l'Ordre à Paris pour le mettre au fait de toutes leurs affaires<sup>26</sup>.

En effet, Schönau devait alors faire face aux tracas que lui causait le curé d'une église de sa commanderie. La Lorraine d'alors était traversée par un mouvement « démocratique » dans le Clergé dont l'abbé Grégoire, curé d'Embermesnil, fut rapidement la figure emblématique. Les portions congrues des curés et vicaires étaient fixées par le Roi, et l'écart entre les deux était d'importance, ce qui aigrissait d'autant les relations entre curés et vicaires, ces derniers devant faire les tâches peu ou pas rémunérées, les curés se gardant les fonctions onéreuses. Mais ce qui était encore plus grave et qui pesa lourd plus tard dans le vote des députés du Clergé contre l'Ordre dans les assemblées de la Révolution, l'Ordre était exempté de l'application des lettres patentes sur les congrues pour ses cures et il fixait lui-même (généralement très en dessous du tarif normal) le salaire de ses desservants. Ces derniers qui devaient normalement se soustraire à la juridiction de l'ordinaire et « se croiser », c'est-à-dire devenir prêtres d'obédience de l'Ordre finirent par constituer ce que René Taveneaux a appelé un véritable prolétariat ecclésiastique<sup>27</sup> qui joua un grand rôle dans le ressentiment contre l'Ordre lors des attaques de Camus ou de Grégoire.

Les démêlés de Schönau et du curé de Konz illustrent bien cette situation. Maury, avocat de l'Ordre à Nancy, face aux réticences du curé à accepter un compromis, indiqua au commandeur que le seul moyen de le tenir en respect était de le faire entrer dans l'Ordre comme prêtre d'obédience, mais Schönau y répugnait car ce n'était pas la tradition de la Langue d'Allemagne : « Nous sommes en effet fondés sur une bulle du pape pour pouvoir obliger tous les curés de la nomination de l'Ordre à se faire croiser

et même, en cas d'incapacité, de les priver de leurs cures, quoique nous ne sommes pas en usage de le faire »<sup>28</sup>. Mais le 10 juillet 1769, Schönau écrivit au curé de Konz ; il se résolvait à sévir et son ton se fit comminatoire : « Je ne saurais, Monsieur, vous dissimuler ma surprise sur votre façon d'agir au sujet du chœur de l'église qui doit être rebâtie en neuf et dont vous ne voulez en rien contribuer. Vous n'ignorez pas sans doute que tous ceux qui jouissent de la dîme doivent y contribuer à proportion de cette jouissance pour l'entretien du chœur de l'église ainsi que de la maison curiale. C'est une règle de droit commun. Or vous êtes, Monsieur, en jouissance d'une partie de la dîme. Par conséquent vous devez, pour raison d'icelle, payer votre part pour le bâtiment du chœur de l'église. Cette résistance de votre part me paraît d'autant plus insupportable qu'il ne dépend que de moi de vous ôter même cette partie de dîme dont vous jouissiez, puisque vous n'êtes, à proprement parler, que vicaire, et même amovible. Outre cela, les nouvelles lettres patentes du Roi de cette année, enregistrées dans tous les Parlements et Cours souveraines du royaume, me mettent en droit de ne vous donner à l'avenir que 350# pour toute compétence. Ainsi, Monsieur, je vous prie de prendre une résolution plus raisonnable au sujet de ce chœur de l'église à mon égard, ou je prendrai moi-même une partie qui sûrement ne vous sera pas agréable. J'ai pris au surplus toutes les connaissances sur cette affaire et je ne fais que des menaces bien fondées. J'attends une réponse dernière de votre part sur laquelle je réglerai toutes mes démarches »<sup>29</sup>.

Schönau fit alors confiance à Dorion qu'il en avait assez de toutes ces difficultés et que s'il trouvait une autre commanderie, il la prendrait volontiers, mais son temps de permute<sup>30</sup> n'était pas encore arrivé<sup>31</sup>. Il semble avoir alors laissé la bride plus lâche sur le cou de l'abbé. Il lui laissa le soin de choisir les prêtres qui deviendraient des prêtres d'obédience chargés des églises de sa commanderie, il lui confia des commissions<sup>32</sup>, il le chargea de surveiller les vendanges, l'autorisant même plusieurs fois à aller à cheval et non par poste, pour vérifier l'avancée de celles-ci. Se réjouissant de ce que les prix des vins fussent

<sup>28</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, ff° 34-35, Strasbourg, 2 mai 1769.

<sup>29</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, f° 36.

<sup>30</sup> Les commandeurs, après un certain temps de tenue de commanderie et après la sanction de leur gestion en Chapitre, étaient habilités à concourir à toute commanderie vacante de revenu plus élevé que le revenu de la commanderie qu'il possédait.

<sup>31</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, ff° 37-38, Strasbourg, le 2 mai 1769.

<sup>32</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, ff° 30-31, Hirsingen, 17 octobre 1770. Il le prie de lui faire parvenir des oignons de tulipe, deux petites caisses de six bouteilles d'eau de Cologne, deux paires de semelles en cuir de bœuf d'Angleterre et un fusil à vent (fusil à air comprimé avec lequel on pouvait tirer 25 à 50 coups sans recharger ; certains le font inventer par Marin de Lisieux, d'autres par Guter de Nuremberg en 1560. Cette invention fut perfectionnée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Jean et Nicolas Bouillet, arquebusiers à Saint-Etienne et Paris).

<sup>23</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, f° 24, Strasbourg, 29 mai 1768.

<sup>24</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, ff° 25-26, Strasbourg, 5 juin 1768.

<sup>25</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, ff° 27-28, Strasbourg, 22 décembre 1768.

<sup>26</sup> ACM, Lettre consolari, Vol. XXX, ff° 29-30, Strasbourg, 8 janvier 1769.

<sup>27</sup> René Taveneaux, « L'abbé Grégoire et la démocratie cléricale », *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXXVI, 197, 1990, 235-256.



*Emmanuel Pinto et son successeur Francisco Ximenes  
(musée du Collège Wignacourt).*

fous<sup>33</sup>, il engagea Dorion à ne rien céder à ses fermiers qui s'enrichissaient suffisamment ; il devait veiller à ce qu'ils fissent les réparations auxquelles ils étaient obligés<sup>34</sup> et surtout, il devait faire apposer ses armes sur tout ce que l'on bâtissait ou reconstruisait pour que l'on vît, après lui, que c'était lui, Schönau, qui l'avait fait<sup>35</sup>.

Très négligemment, il l'informa de la mort du grand maître et de l'élection de son successeur, Ximenes<sup>36</sup> dont il dit que c'était un Espagnol fort respectable qu'il connaissait bien<sup>37</sup>. Mais surtout, il le tyrannisa pour qu'il fît rentrer l'argent qui lui était dû car il fallait qu'il vécût de sa commanderie, outre qu'il avait une nombreuse famille, avec des neveux dont, bien qu'il ne fût pas marié, il avait la charge parce qu'ils n'étaient pas à leur aise<sup>38</sup>.

En réalité, tous ses efforts tendaient à faire bonne figure au chapitre d'Heitersheim qui se tint le 15 avril 1776. Il fut satisfait puisqu'il sut qu'il allait obtenir sa permuté. Il sut gré à l'abbé Dorion de l'avoir bien secondé et, le 20 janvier 1776, il lui écrivit de Strasbourg : « Pour ce qui vous regarde, soyez tranquille, vous êtes très bien recommandé au Chapitre et aux nouveaux commandeurs »<sup>39</sup>.

<sup>33</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 45-46, Strasbourg, 28 novembre 1770.

<sup>34</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 49-50, Strasbourg, 15 février 1771.

<sup>35</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, f° 51, Strasbourg, 20 mars 1771 et ff° 56-57, Strasbourg, 10 janvier 1772.

<sup>36</sup> Francisco Ximenes y Texada (1702-1775), de la Langue d'Aragon, alors Grand Prieur de Navarre, fut élu le 28 janvier 1773.

<sup>37</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, f° 66, Strasbourg, 23 mars 1773.

<sup>38</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 70-71, Strasbourg, 14 mars 1774.

<sup>39</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 76-77.

Or Dorion semble avoir attendu un autre type de reconnaissance car le 10 décembre 1776 Schönau lui écrivait pour lui dire que son successeur, Truchsess<sup>40</sup>, auquel il l'avait vivement recommandé, s'était plaint de ce que l'abbé n'avait pas répondu à sa proposition de lui laisser l'administration de la commanderie de Trèves<sup>41</sup>.

## A la recherche d'une situation

Le 29 décembre 1776, Clément Dorion écrivait à Beck<sup>42</sup>, Conseiller ecclésiastique et intime de l'archevêque-électeur de Trèves<sup>43</sup> pour être rapproché de sa famille, mais celui-ci lui proposa un emploi en Souabe ou en Bavière.

Contre mauvaise fortune bon cœur, il continua d'administrer la commanderie, mais sa liberté de naguère n'était que souvenir, d'autant que Truchsess lui avait fait savoir qu'il allait s'y installer pour y vivre. Il se tourna alors vers M<sup>gr</sup> d'Herbain<sup>44</sup> qui venait d'être nommé

<sup>40</sup> François Henri de Truchsess, né le 2 juillet 1721, reçu de majorité dans la Langue d'Allemagne le 2 décembre 1738, devint commandeur de Klein Erdlingen le 1<sup>er</sup> mai 1779, et, par grâce magistrale, commandeur de Wurzbourg le 1<sup>er</sup> mai 1785. Le lendemain, 2 mai, il était élu Grand Bailli, c'est-à-dire Pilier de la Langue d'Allemagne.

<sup>41</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 79-80, Strasbourg, 10 décembre 1776.

<sup>42</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXXII, f° 3, Coblenze, le 2 janvier 1777. L'abbé Beck, ci-devant jésuite, était le confesseur de l'archevêque-électeur qu'il maintenait dans des dispositions anti-joséphistes.

<sup>43</sup> Clément Wenceslas duc de Saxe, né en 1739, devint archevêque et électeur le 10 février 1768..

<sup>44</sup> Jean-Marie Cuchot d'Herbain, né le 2 août 1727, ordonné prêtre le 18 décembre 1751, fut nommé évêque *in partibus* d'Ascalon et évêque auxiliaire de Trèves le 15 janvier 1778. Sacré le 31 mai de la

évêque suffragant de Trèves<sup>45</sup>. Celui-ci lui répondit le 10 mai 1777<sup>46</sup> qu'il savait dans quel embarras Truchsess et ses gens mettaient l'abbé Dorion, qu'il acceptait de le loger dans la maison qu'il allait louer à Trèves, mais surtout qu'il souhaitait se l'attacher et qu'il allait en parler à Beck et à l'Électeur

Or à l'été 1777, le Chapitre de la Langue d'Allemagne, pour le remercier de son administration de la commanderie St Jean de Clèves, lui promit de le faire intégrer dans le corps des chapelains conventuels de l'Ordre de Malte<sup>47</sup>. Comme lui indiquait sa cousine, il allait « commencer une carrière un peu dure après une vie très tranquille »<sup>48</sup>.

L'évêque d'Herbain en fut contristé et le mit en garde : « A quoi pensez-vous de vouloir prendre le parti d'aller à Malte ? Si le désir de travailler pour la gloire de Dieu et le bien de la religion vous détermine à ce parti, je vous dirai que vous ferez plus de bien en suivant le projet que vous aviez formé de vous consacrer au service de cette sainte religion en vous attachant à son service dans votre diocèse et votre patrie, à moins qu'une vocation divine ne se manifeste dans les circonstances où vous vous trouvez et je vous avoue que je ne puis l'entrevoir dans la résolution de vous attacher à un ordre qui n'est plus aujourd'hui ce qu'il était pour la religion dans son origine.

Si c'est la vue de parvenir avec le temps à une commanderie qui vous y conduit, permettez-moi de vous faire observer que, dès lors, ce n'est plus l'ouvrage de la grâce mais de la nature, et, en ce cas, réfléchissez humainement et remarquez, je vous prie, que les belles promesses qu'on vous fait ne sont que pour vous éloigner et, avec vous, les prétentions que vous aviez à former par rapport aux soins que vous vous êtes donnés pour rétablir le manoir de la commanderie. Vous n'ignorez pas sans doute qu'il y a bon nombre de prêtres conventuels actuellement profès, qu'en outre, depuis peu de jours,

---

même année, il se démit de ses fonctions le 24 juillet 1794 et reçut le titre d'évêque auxiliaire émérite de Trèves. Il mourut le 31 octobre 1801.

<sup>45</sup> Quand le pape eut découvert que derrière le nom de *Febronius* se cachait Hontheim, vicaire général de l'archevêque de Trèves, il exigea que celui-ci prît un coadjuteur. L'archevêque de Trèves ayant fait connaître sa volonté d'avoir un suffragant, le roi de France fit valoir ses droits sur la partie de l'archevêché relevant de sa suzeraineté. Clément de Saxe choisit donc un théologien du séminaire de Strasbourg, Jean-Marie d'Herbain. Cette nomination suscita un tollé parmi le clergé et la noblesse de Luxembourg, parce que d'une part d'Herbain était étranger et de surcroît Français et que, d'autre part, il défendait les droits de Rome sur les Églises nationales. Il obtint d'ailleurs une rétractation de Hontheim mais qui ne dura guère (Voir J. Gass, *Strassburger Theologen im Aufklärungszeitalter*, 1766-1790, Strasbourg, F-X. Leroux, 1917).

<sup>46</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 81-82, Strasbourg, 10 mai 1777.

<sup>47</sup> National Library Malta (puis NLM), ARCH 1580, f° 10, lettre de Rohan au Chapitre d'Heitersheim en date du 25 janvier 1778.

<sup>48</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXXII, Nancy, 30 juillet 1777, M<sup>me</sup> Poirot Anthoine à l'abbé Dorion.

l'ordre de S<sup>t</sup> Antoine a été réuni à celui de Malte<sup>49</sup>, que tous les individus de cet ordre sont mis au rang des prêtres conventuels avec droit de prétendre aux commanderies. Tout ce monde passera donc avant vous et à quoi vous servirez alors des caravanes auxquelles vous sacrifierez, je ne dis pas la vie, mais votre santé et votre bien sans avoir fait pour la religion ce que vous auriez pu faire avec moins de peines mais avec plus de mérites dans votre patrie ? Rappelez-vous, je vous prie, qu'à Heitersheim on vous a fait croire que vous ne seriez pas dans le cas de faire ces caravanes. D'où vient, change-t-on donc de langage aujourd'hui à votre égard ? Croyez avec moi, Monsieur, et soyez bien persuadé que ce ne sont que des défaites qui ne serviront qu'à vous éloigner et à vous mettre en dépenses, sans mérites pour le ciel et sans avantages pour ce monde »<sup>50</sup>.

De son côté, le conseiller Beck ne fut pas en reste ; il s'étonna « avec déplaisir » de voir que l'abbé cherchait à s'expatrier « au lieu de chercher à servir [sa] patrie dans la place à laquelle la Providence semble [l']avoir appelé » et, comme d'Herbain il le mettait en garde contre une espérance dont on le bernait et qui n'était « qu'une chimère dans les circonstances présentes, surtout où l'Ordre de Malte vient de recevoir une si grande quantité de recrues par l'abolition de celui de S<sup>t</sup> Antoine », car il lui paraissait bien certain que ces Messieurs qui sont plus anciens que lui le devanceront toujours et son tour pour l'obtention d'une commanderie ne viendra que 20 ans après sa mort<sup>51</sup> !

Cependant Schönau veillait et, le 10 août 1777, il l'informait qu'il pourrait vraisemblablement présenter ses preuves au Chapitre prochain<sup>52</sup>. Mais le mois suivant, le commandeur dut se rendre à l'évidence, les biens de Saint-Antoine ne seraient pas affectés à des commanderies réservées aux prêtres conventuels et aux servants d'armes<sup>53</sup>. Il conseilla alors à Dorion, puisqu'il souhaitait s'attacher à l'Ordre, d'aller s'installer à Malte où les Messieurs de Saint-Antoine n'iraient pas, étant vieux et nantis désormais d'une rente de deux mille francs, et il lui proposa de s'entremettre<sup>54</sup>.

Les 9 et 17 septembre 1777 respectivement, Pie VI signait à S<sup>te</sup> Marie Majeure, une bulle autorisant le prêtre Clément Dorion à intégrer le corps des chapelains

---

<sup>49</sup> Le 15 avril 1775, l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois signa un concordat avec l'Ordre de Malte pour la fusion du premier dans le dernier. Cependant l'affaire ne fut définitivement conclue qu'en mars 1778 et la dévolution des biens n'eut lieu, dans toute l'Europe, qu'en 1780 et 1781.

<sup>50</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXXII, ff° 125-126, Strasbourg, 5 août 1777, d'Herbain au chanoine Dorion.

<sup>51</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXXII, f° 4, Coblenze, 9 août 1777.

<sup>52</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXX, ff° 85-86.

<sup>53</sup> En fait, ces biens furent affectés à la création d'un chapitre de chanoinesses de Malte destiné aux filles de la noblesse pauvre.

<sup>54</sup> ACM, Lettère consolari, Vol. XXXIII, ff° 105-106, Strasbourg, 8 septembre 1777.

de l'Ordre de Malte et une autre l'autorisant à faire profession hors du Couvent<sup>55</sup>.

En décembre 1777, Dorion décida de résigner sa prébende de chanoine de l'église collégiale de Hoxem<sup>56</sup> et il en demanda l'autorisation à Rome<sup>57</sup>. Le 1<sup>er</sup> février 1778 (1777 de l'Incarnation), le grand maître Emmanuel de Rohan-Pouldu signait la bulle de réception de Clément Dorion dans l'Ordre ; elle l'autorisait à faire profession hors du Couvent et lui donnait la capacité, après cinq ans de résidence en Couvent, d'acquérir des bénéfices<sup>58</sup>.

Or, parvenu à ses fins, Dorion crut pouvoir jouer sur deux tableaux et rester à Trèves pour y devenir le secrétaire de M<sup>gr</sup> d'Herbain. Le 10 mars 1778, le conseiller Beck le décilla : l'évêque suffragant ne pouvait avoir comme secrétaire qu'un prêtre diocésain et il ne lui fallait même pas imaginer d'en avoir les fonctions sans le titre<sup>59</sup>.

Dorion était acculé à aller à Malte. Dans le landernau germanique, ce voyage apparut comme une folie. Didier, curé de Ruette, lui écrivit le 27 février 1779 que « l'air de ce pays culbute les gens les plus robustes »<sup>60</sup> ; sa nièce, Clémentine Kassorovski insista : « Je vous prie de permettre de vous répéter que votre voyage de l'automne ne veut pas encore me plaire »<sup>61</sup>. En revanche, Jacoby, curé de Fosey à Welferding<sup>62</sup>, lui écrivit plaisamment le 10 janvier 1780 : « Vous voulez donc manger des oranges à Malte ; le voyage n'est pas petit, mais il sera agréable pour vous et je suis certain que vous n'y resterez pas longtemps sans y être employé et recevoir une promotion »<sup>63</sup>. Un de ses confrères, le commandeur von Gaza<sup>64</sup>, lui écrivit son plaisir de le savoir des leurs et espéra que Dieu lui accorderait les plus grandes satisfactions sur le territoire de l'Ordre et qu'il lui permettrait de se rendre sur cette terre bénie de Malte où l'on peut tant apprendre<sup>65</sup>.

Or, le 26 février 1780, le commandeur baron de Thurn<sup>66</sup> écrivit de Malte<sup>67</sup> à Dorion pour s'informer de ses intentions et lui donner quelques précisions. Les recès

<sup>55</sup> NLM, ARCH 581, f° 455 r° et 498v°

<sup>56</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXI, ff° 99-100.

<sup>57</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXI, ff° 101-102

<sup>58</sup> NLM, ARCH 581, f° 219 v°.

<sup>59</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, f° 5, Coblenz, 10 mars 1778.

<sup>60</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 132-133.

<sup>61</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, f° 98r°.

<sup>62</sup> Jacoby écrit *Walfarding*. Ancienne commune de la Moselle rattachée désormais à Sarreguemines, chef-lieu d'arrondissement.

<sup>63</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 75-76.

<sup>64</sup> Charles-Louis de Gaza, né le 1<sup>er</sup> mars 1740, reçu prêtre conventuel de l'Ordre de Malte dans la Langue d'Allemagne le 13 décembre 1758. Il fut commandeur de Roothvianden et d'Isangenweissen.

<sup>65</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 57-58, Traugenweissen, 23 février 1780.

<sup>66</sup> François Christophe de Thurn et Valsassina, né le 2 juillet 1737, reçu dans la Langue d'Allemagne le 12 décembre 1750, était commandeur de Herrenstrüden depuis le 1<sup>er</sup> mai 1773.

<sup>67</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 81-82.



Société de l'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte

Un prêtre conventuel  
(collection privée).



Société de l'histoire et du patrimoine de l'Ordre de Malte

M<sup>gr</sup> Labini, évêque de Malte  
(collection privée).

capitulaires et le dossier des preuves de l'abbé lui avaient été remis par le chancelier de Planck en juillet 1779. Il les avait présentés immédiatement à la Vénérable Langue et, le 23 février, la relation des commissaires aux preuves fut unanimement approuvée. La bulle particulière qui le dispensait de venir à Malte pour y remplir les charges et fonctions attachées à son état lui donnait la liberté de faire profession hors du Couvent<sup>68</sup>. Mais, bien que dispensé de venir à Malte, il ne l'était pas de payer les frais de caravanes lorsque ce sera son tour, mais il l'assure que ce n'est pas un objet de grande dépense. Et il ajoutait que s'il persistait dans son intention de venir à Malte, il le pria de le prévenir un mois à l'avance afin qu'il eût le temps de lui trouver un logement convenable et les meubles les plus nécessaires. En outre, il le pria de le rembourser des droits qu'il avait payés pour lui à la

<sup>68</sup> Bulle de Pie VI datée de Rome, S<sup>te</sup> Marie majeure, 27 septembre 1777 et reprise dans la bulle magistrale du 1<sup>er</sup> février 1778.

Langue et qui s'élevaient à 77 livres et 4 sols tournois, en les remettant à Schönau, commandeur de Laagen<sup>69</sup>.

Dorion persista en effet dans son intention d'aller à Malte et une bulle datée du 15 mars 1781 (1780 de l'Incarnation) l'autorisa à se rendre en Couvent<sup>70</sup>. Il décida alors de résigner son canonicat d'Hoxem, en faveur de son neveu, séminariste à Strasbourg<sup>71</sup>.

*Son frère Jacob fut le seul à réellement le féliciter de sa décision et il espérait qu'un jour il aurait une commanderie en Allemagne*<sup>72</sup> ; c'est à cette occasion qu'il lui rapporta un ragot bien savoureux : « M. de Truchsess<sup>73</sup>, de Trèves [...] a consulté un médecin arabe ou turc et en a pris des drogues contre les dartres. C'est un Arabe ou Turc qui, depuis plusieurs mois est consulté de tous les malades de la ville, des environs, et même est venu un marquis de Paris qui est mort et enterré à notre paroisse. Cet Arabe se fait nommer comte de Calliostro<sup>74</sup>. Il a une jeune jolie femme qui est Romaine<sup>75</sup> ; il a 5 domestiques, a loué une maison 50 louis et l'a payée d'avance. Dans le commencement, il donnait les remèdes gratis et donnait encore de l'argent aux pauvres à ce qu'ils puissent se mieux nourrir dans leurs infirmités. Il avait par là une telle affluence de monde que pour parvenir à lui il fallait fendre la presse. Je suis allé deux fois pour y mener des autres. A présent, il donne les recettes et il faut faire faire les remèdes soi-même de façon qu'il n'a plus que ceux qui peuvent payer qui le consultent. Il a un apothicaire attiré qui étrille d'importance. On ne sait que penser de cet homme ; il faut en voir la fin. On dit qu'il roule d'un pays à l'autre pour soulager le genre humain. Les médecins le détestent ; cela il est tout simple : il entre dans leur métier. Ils prétendent qu'il en a tué plusieurs. Il a fait deux cures merveilleuses. L'un un marchand qui

n'avait plus 24 heures à vivre par une gangrène qui allait gagner son pied duquel étaient déjà tombés les doigts ; il l'a entièrement guéri. Un autre pauvre homme qui depuis 12 à 14 ans marchait aux crosses est aussi tout à fait guéri et a jeté les crosses. Qu'il soit bon ou mauvais, je ne me servirai d'un inconnu que lorsque je serai dans le cas d'être abandonné des médecins de la ville ».

## Le séjour maltais

L'éloignement à Malte conduisit sa famille à lui écrire plus souvent et il est assez remarquable que bien des gens le regrettèrent ou s'inquiétèrent de sa santé, comme ce fut le cas du conseiller Beck ou du commissaire Hompesch<sup>76</sup>.

Trois thèmes dominent les échanges épistolaires : les chaleurs de Malte et leurs inconvénients ; la situation politique française ou allemande avec principalement les réformes de Joseph II ; le devenir des trois religieux de la famille : l'abbé Dorion, son neveu l'abbé de Kaczorowski et sa nièce religieuse, Clémentine Kassorovski.

Dès le 26 septembre 1781, sa sœur, M<sup>me</sup> Dorion Kassorovski s'inquiétait des chaleurs maltaises qui pourraient altérer sa santé et espérait qu'il allait bientôt y avoir une commanderie vacante dans leur pays pour qu'il pût se rapprocher de sa famille. En réalité l'abbé semble avoir été satisfait de son établissement à Malte, c'est du moins ce qu'il avait écrit à sa cousine Poirot Anthoine<sup>77</sup>, même si les chaleurs de l'été maltais l'avaient incommodé fortement<sup>78</sup>. Il louait un appartement à La Valette de deux ou trois pièces qui paraissent suffisantes pour un homme seul et avait mis à profit son séjour pour apprendre l'italien<sup>79</sup>, la langue vernaculaire à Malte à cette époque-là. Mais surtout il ne chômait pas pour ce qui regardait son avenir. Il avait mis tout en branle pour obtenir une commanderie en Allemagne. Il avait écrit au secrétaire de la Langue à Vienne, l'abbé Schmitmer<sup>80</sup>, en le priant de faire avancer son dossier, mais il demanda

<sup>69</sup> Il s'agit de François-Xavier de Schönau de Saasen, né le 10 septembre 1741, reçu page du Grand Maître dans la Langue d'Allemagne, le 3 décembre 1753, commandeur de Laagen et Herworden, puis commandeur de Rottweil (1784).

<sup>70</sup> NLM, ARCH 584, f° 178 r°

<sup>71</sup> Son beau-frère, le lieutenant-général Kassorovsky le remercia pour le bénéfice dont il avait doté son fils, mais il devint furieux lorsqu'il lui fallut payer le prix des bulles de transmission. Néanmoins, ainsi que le notait la sœur de l'abbé « Le séminaire est toujours très nombreux par la quantité de places franches que le cardinal donne. Il est mort un prébendé à la cathédrale. On dit qu'il y a cent concurrents pour cette place, tant le monde est grand ». Ils se félicitaient donc tous deux de la bienveillance de l'abbé.

<sup>72</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXIII, ff° 268-269.

<sup>73</sup> Voir note 40.

<sup>74</sup> Joseph Balsamo, se disant comte de Cagliostro (1743-1795), arriva à Strasbourg en 1780 et y acquit une grande renommée par quelques cures réputées merveilleuses. En 1787, ayant dû fuir l'Angleterre, Cagliostro revint dans la région rhénane, se réfugiant chez le Bâlois Jacob Sarazin, ami de Lavater, puis à Bienne. Là, après s'être querellé avec le peintre Louthembourg qui lui fit un procès, il dut à nouveau s'éclipser comme l'indiquait le n° 96 du *Hurterische Schafhauser Zeitung* du Suisse David Hurter, qui publia une nouvelle de Strasbourg en date du 26 décembre 1788 annonçant que Hans [sic] Cagliostro s'était enfui à Venise. Pris à Rome en 1789, il finit sa vie en prison.

<sup>75</sup> Lorenza Feliciani, aussi jolie qu'intrigante.

<sup>76</sup> François-Charles de Hompesch était le premier fils du grand veneur héréditaire des duchés de Berg et de Juliers et de la comtesse Isabelle de Bylandt. Son cadet, Charles-Arnaud, mourut alors qu'il allait être élu prince-évêque de Liège et son deuxième frère, Ferdinand, devint Grand Maître. Il fut d'abord commissaire de l'Électeur palatin Charles-Théodore de Sulzbach pour le duché de Juliers, puis devint ministre des finances de Bavière.

<sup>77</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 115-116, Nancy, 23 janvier 1782.

<sup>78</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 9-12, Dittelsheim, 31 août 1782, Jacob Dorion à l'abbé Dorion. La nourriture et l'eau gâtées par les chaleurs lui créèrent des soucis intestinaux et sa cousine Poirot Anthoine lui conseilla alors de prendre « une pincée de mouchures de chandelles dans du vin ou du bouillon » (ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 120-122, Nancy, 13 mars 1783).

<sup>79</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, f° 104, Strasbourg, 29 avril 1782.

<sup>80</sup> François de Paule comte (ou baron) Schmitmer, prêtre conventuel de l'Ordre de Malte, commandeur, né le 8 mars 1741, admis dans l'Ordre le 28 juin 1758.



Vue de Malte par Schranz (coll. part.).

aussi au comte Colloredo<sup>81</sup>, ministre de l'Ordre près la Cour aulique, d'intervenir en sa faveur. Schmitmer, assez furieux, lui écrivit de ne plus recourir à des « gens de sa classe » quand il avait les moyens d'actionner des Grand Croix qui s'adressaient directement au Chancelier d'État le prince de Kaunitz<sup>82</sup>. En effet, rapidement, il put écrire à sa soeur en décembre 1782 qu'il avait la promesse d'une commanderie dans leur région pour l'année suivante. Par la même occasion, il lui fit parvenir ce dont l'Ordre faisait commerce et qui passait pour miraculeux : de la terre de la grotte de saint Paul<sup>83</sup> et des langues et des yeux des serpents dont l'apôtre avait purgé Malte<sup>84</sup>.

Son neveu, de son côté, chantait ses louanges pour lui avoir abandonné son canonicat d'Hoxem et il lui écrivait combien il était heureux d'être au moins chanoine en attendant que la deuxième chapelle du grand-chœur de la cathédrale de Strasbourg fût vacante ce qui lui donnerait 25 louis de fixe<sup>85</sup>.

Mais le grand débat portait sur la situation politique en France et en Allemagne. Pour ce qui était de Paris, M<sup>me</sup> Kassorovski lui mandait : « On se ressent déjà de

la perte de M. Necker par les impôts dont il y a une ordonnance que toutes les marchandises arrivant à la douane paieront tant de plus. Si la guerre dure encore, il y aura sans doute encore bien à payer. En attendant, le luxe empire tous les jours. On ne connaît plus les états : les récréuses et les gens de distinction sont de niveau »<sup>86</sup>. Bien sûr, elle le tint au courant de l'affaire du collier de la Reine : « L'affaire du cardinal duc<sup>87</sup> ne finit pas. Il y a tant de choses compliquées que c'est un vrai cahot<sup>88</sup>. Ce qui se débite à présent est qu'il est mandé par le pape de se rendre à Rome dans l'espace de six mois, ou quelqu'un à sa place pour se justifier. C'est une chose unique qu'un homme de son état et de son rang donne une pareille scène à l'univers. Je le plains de s'être ainsi embourbé. Il aurait dû s'occuper de son diocèse, il ne serait pas tombé dans ce malheur. On dit qu'il a des dettes à l'infini ; il faudra bien des années pour payer tout cela. Pour ce prétendu Cagliostro<sup>89</sup> on ne dit pas s'il est complice. Il fait un mémoire. Ce que l'on dit le contredit.

<sup>86</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 100-103, Strasbourg, 26 septembre 1781.

<sup>87</sup> Louis-René-Edouard, cardinal de Rohan (1734-1803) fut d'abord connu sous le nom du *prince Louis*. Très jeune évêque *in partibus* de Canope, il fut coadjuteur de son oncle, évêque de Strasbourg. Ambassadeur de France à Vienne en 1772, il scandalisa tant Marie-Thérèse par son luxe et sa conduite peu édifiante qu'elle obtint son rappel en 1774. Mal accueilli à la Cour, il n'en fut pas moins pourvu de la Grande Aumônerie de France et de plusieurs richesses bénéfiques, nommé proviseur de la Sorbonne, évêque de Strasbourg en 1779 et, enfin, cardinal. L'affaire du Collier de la Reine le perdit, même s'il fut absout par le Parlement (1785). Exilé en Auvergne, il obtint plus tard de revenir à Strasbourg. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du Clergé et vécut dans la partie ultra-rhénane de son diocèse. Lors du concordat de 1801, il se démit de son évêché et mourut à Ettenheim.

<sup>88</sup> Sans doute faut-il lire « chaos ».

<sup>89</sup> S'étant établi à Paris en 1785, il fut impliqué, avec la comtesse de Lamotte-Valois, dans l'affaire du Collier de la Reine. Il fut mis à la Bastille, puis exilé.

<sup>81</sup> Joseph, Marie, comte de Colloredo de Waldsee, né en 1735, reçu de minorité dans l'Ordre en 1739, bailli, grand croix.

<sup>82</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 77-78, Vienne, 1<sup>er</sup> août 1782.

<sup>83</sup> La tradition voulait que S<sup>t</sup> Paul vécût dans une grotte (en fait une catacombe excavée) à l'entrée de l'ancienne capitale de l'île. Le calcaire des parois de cette grotte, pulvérisé et compacté en pastilles, était vendu de par le monde pour servir de protection contre les morsures de serpents et l'on prétendait qu'il se régénérât dans la nuit.

<sup>84</sup> Il s'agissait en réalité de fossiles : les langues étaient des dents de requin et l'œil était un fossile d'échinoderme, du type de l'oursin. La même tradition voulait que S<sup>t</sup> Paul fût naufragé à Malte et ne succombât pas à la morsure d'une vipère, ces fossiles furent attribués à ces serpents dont le saint aurait débarrassé l'île. Ils passaient pour protéger contre le venin.

<sup>85</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 105-106, Strasbourg, 29 avril 1782.

C'est un aventurier qui a joué son rôle. Ici, il n'a pas fait de mal ; il a même fait du bien. Il avait un train de comte tel qu'il disait être. Les grands de la ville l'entouraient. Il ne professe aucune religion. Les uns le disent Turc, les autres juif. Il finit mal : la scène de la Bastille est un horrible endroit »<sup>90</sup>.

Quant à l'Empire, elle lui faisait part de ses doutes : « L'Empereur fait bien des changements. Ceux qui l'ont prédit ne se sont pas trompés. Dieu veuille que toutes ces nouveautés tournent au bien »<sup>91</sup>.

Son fils était beaucoup plus disert sur la question et entra même dans une controverse avec son oncle. En avril 1782, il lui manda : « (...) Le Pape est parti de Vienne le 22 du courant on ne sait si de combien il a réussi, on croit qu'il n'a rien opéré, l'Empereur n'ayant jamais voulu lui parler seul à seul et jamais d'affaires qu'en écrit. La prophétie des papes à venir qu'on attribue à S<sup>t</sup> Malachie, archevêque d'Armath<sup>92</sup> en Irlande et que les savants rejettent comme ouvrage supposé annoncent de notre Pape moderne le trait de *peregrinus apostolicus* qui frappe singulièrement. Le *Journal de Luxembourg* le rapporte (...) à savoir que sera le *aquila rapet* du Pontife prochain »<sup>93</sup>. Or l'abbé Dorion lui répondit en louant l'Empereur Joseph II, car lors de son voyage pour Malte, il avait rencontré beaucoup de couvents déchus de leur première profession et il estimait, de ce fait, que ce ne serait pas un grand mal de les détruire, surtout si on leur substituait, comme le veut Joseph II, des cures, des écoles, de l'ordre dans le service divin<sup>94</sup>.

L'abbé de Kaczorowski<sup>95</sup> était d'accord avec lui sur le relâchement des mœurs conventuelles, mais il défendit les couvents, car même dans les plus pervers « il y avait de bonnes âmes qui dédommageaient Dieu, par leurs

prières et leurs pratiques des vertus, les injures faites contre l'Être suprême », mais il suspectait le josphisme d'être « reçu comme approuvé » à Malte « à cause du voisinage de Naples » ; en revanche, il ne trouvait dans les contrées nordiques que très peu d'approbateurs du josphisme parmi les gens de piété et les savants qui étaient impartiaux. Il lui rappelait que ce furent par les couvents que les nations d'Europe furent christianisées. « Dieu, pour donner des moyens au maintien de son Eglise, aura besoin ou de grandes adversités pour faire revenir les hommes prévaricateurs à leurs devoirs, ou de nouveaux miracles, ou de nouvelles colonies pour enseigner les nations de la terre, ou bien il nous laissera tomber dans l'infidélité. (...) En les détruisant, on ôte à l'Etat, aux familles surchargées, des refuges et des ressources très utiles (...). Le pape Pie VI était prêt à seconder les vues de l'Empereur pour ôter les abus (...) C'est la mauvaise doctrine qui s'enseigne dans les universités et les écoles, le jansénisme et, mon cher oncle, j'ai des propositions sous les yeux de philosophisme qu'on enseigne et imprime et soutient publiquement. (...) Joseph II oblige les novices d'aller étudier aux universités où on les nourrit pêle-mêle, Capucins, bénédictins, etc. dans les séminaires. Les évêques n'osent plus rien dire, ils n'ont que l'apparence et la figure d'évêques et l'Empereur est le premier (...). L'Autriche est et va être infectée du josphisme; on est janséniste en Allemagne, il domine en Italie, dans le royaume de Naples, à Rome même » et il n'hésitait pas à accuser Malte et son Ordre : « Il me semble que vous vous laissez entraîner par les nations dominantes de la sœur et grande imitatrice de son frère, votre voisine et dominante du royaume, la reine de Naples »<sup>96</sup>.

L'ecclésiastique allemand était sans doute un peu rapide, puisque son autre oncle, Jacob, non seulement ne semblait pas porter les religieux dans son cœur mais s'en prenait même aux chevaliers de Malte en narrant à son frère tout récent chapelain conventuel que l'Electeur restait enfermé à Worms, furieux de ce que la populace de Munich avait jeté en plein jour de la boue sur le comte de Bretzeheim alors qu'il estimait que « Ce serait faire bien de l'honneur à un grand Prieur de votre Ordre »<sup>97</sup>. Un propre confrère de Dorion, l'abbé Blesen<sup>98</sup> n'hésitait pas à lui écrire que dans l'Ordre, bien des choses réussissaient par protection, les uns obtenant ce qu'ils veulent et les autres subissant des chicanes faute d'une formalité<sup>99</sup>.

<sup>90</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXIII, ff° 194-197, Strasbourg, jour des Rameaux 1786.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Malachie (1094-1148) était né à Armagh. Il fut abbé de Benchor, évêque de Connor et, enfin, en 1127, archevêque d'Armagh. Il mourut dans les bras de S<sup>t</sup> Bernard, à Clairvaux. La prophétie dite de S<sup>t</sup> Malachie est une oeuvre datée de 1590 dont la formulation permet des coïncidences, parfois saisissantes. Pie VI y est ainsi désigné sous le nom de *peregrinus apostolicus* (pèlerin apostolique), or il fut le premier pape, depuis longtemps, à quitter Rome pour défendre, à Vienne, les droits de l'Eglise contre les réformes de Joseph II. De même, la mention *aquila rapet* (l'aigle s'en saisit) s'applique à Pie VII qui fut, plus tard, retenu prisonnier par Napoléon I<sup>er</sup>.

<sup>93</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 105-106, Strasbourg, 29 avril 1782.

<sup>94</sup> Il est intéressant de voir que des prêtres conventuels de l'Ordre étaient favorables à la réduction des Réguliers, ce qu'ils étaient eux-mêmes ! Les idées gallicanes ou josphistes, le réganisme même, séduisaient alors les membres clercs de l'Ordre et le Pape dut rappeler à l'ordre le Grand Maître dont l'Auditeur Muscat ne lui semblait pas faire preuve d'assez de soumission à Rome.

<sup>95</sup> Sa mère écrivait à son sujet : « L'abbé va son train. Le confessionnal est sa plus grande occupation. C'est un bon prêtre. Le bénéfice qu'il doit avoir à la cathédrale est peu de choses ; ce sont des espèces de chantres. Ils ont autant de chœur que les chanoines » (ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 109-110, Strasbourg, 18 décembre 1784).

<sup>96</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 111, Strasbourg, 16 décembre 1784.

<sup>97</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 13-14, Dittelsheim, 3 janvier 1783.

<sup>98</sup> Charles Joseph Blesen, prêtre conventuel de l'Ordre de Malte, né le 6 octobre 1723, fut reçu le 28 décembre 1772 dans la Langue d'Allemagne.

<sup>99</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, f° 79, Worms, 14 avril 1785.

## Echos et conséquences de la Révolution française

Dès janvier 1790, sa sœur lui dénonça les méfaits de la Révolution dans l'opinion : alors que son fils l'abbé jouait du clavecin pour son père le lendemain du Nouvel An, deux voleurs s'introduisirent chez eux et leur dérobèrent 1000 livres et elle ajoute : « Tout cela n'arrive que depuis la révolution du pays ». Elle lui dit aussi son désaccord avec leur frère Jacob qui était favorable au serment des prêtres ; elle dénonçait les jureurs : « Ces apostats viennent de tous pays jurer, mais ils sont méprisés et regardés comme la boue » et stigmatisait la France : « Cette nation perfide s'empare de tout, du sanctuaire et du profane, les autels, les églises, par conséquent les calices, en général de l'or. Je désire sortir de cette Sodome, mais je ne puis, les liens sont encore trop serrés. Pour ce qui est des religieux, des frères, il faut espérer que le Seigneur ne permettra pas leur détrimement, vues leurs bonnes actions »<sup>100</sup>. Le 25 février 1790, son ton se fit plus alarmiste : « Tous les états sont attaqués, surtout la noblesse et le clergé. Le commerce est arrêté, les ouvriers ne font rien, surtout de certains, comme horlogers, orfèvres, peintres et dans la Lorraine, c'est bien pire, ils n'ont pas le pain à manger » et alors que leur cousin, le procureur Anthoine était à la veille de perdre tous ses revenus, elle ajouta « La punition est terrible et nous ne nous corrigeons pas ! Les Calvin et les juifs vont dominer. On ne respecte plus aucun état. Le cordonnier commande les ci-devant seigneurs. A Nancy, ils ont nommé un tanneur pour leur maire ». Elle annonça les premiers émigrés : « Il y a plusieurs seigneurs français qui se sont retirés à Trèves ce qui y a encore augmenté la cherté »<sup>101</sup> et les troubles militaires<sup>102</sup> qui lui faisaient craindre une guerre car les princes d'Allemagne réclamaient leurs droits et la France n'avait ni argent ni troupes.

En octobre 1792, elle lui apprit, d'une part, que son fils l'abbé avait dû quitter Strasbourg et qu'il s'était réfugié à Baden et que, d'autre part, elle était désormais sans ressources avec son mari, âgé de 97 ans et qui n'avait plus toute sa tête<sup>103</sup>. Elle semblait alors placer tous ses espoirs dans l'obtention par l'abbé d'une commanderie dont le revenu<sup>104</sup> les aiderait tous, mais la promesse de 1782 tardait à se réaliser.

Sa nièce, de son côté, n'était pas moins catastrophée ;

intendante de son couvent, elle lui écrivait : « Depuis le 8 octobre 1792, nos parloirs sont remplis de soldats impériaux. Au commencement il leur fallait donner légumes, bois, lumière, sel, paille ; quelques semaines passées, nous n'avions plus rien pour nous. J'en ai fait représentation au Magistrat. Là-dessus, ils nous ont déchargé jusqu'à la lumière que nous fournissons uniquement aujourd'hui. Une maladie très contagieuse qui est la fièvre pourpre<sup>105</sup> régnant entre eux s'est bientôt emparé de la ville et aussi de notre maison » ; de nombreuses sœurs étaient alors mortes et elles n'étaient plus que 32 religieuses et son rêve était, à la mort de son père, de venir le retrouver à Malte ou ailleurs, et de prendre en charge sa maison<sup>106</sup>. Or, à partir de l'été 1793, elle dut mener une vie d'errance, allant à Dittelsheim chez son oncle Jacob mais fuyant devant l'avance des Français ; en septembre, elle était à Coblenz puis repassait à Dittelsheim où elle retrouvait l'oncle Jacob Dorion vieilli, blanchi et baissé. La nouvelle crainte de l'arrivée des Français la fit partir en octobre, moitié à pied, moitié en chariot de paysan, « malmenée, affligée, incommodée » pour Heidelberg où elle rejoignit son frère qui attendait une cure qui lui est promise en Haute-Alsace, près de Colmar, dès la fin de la révolution. Elle suppliait Clément Dorion de lui envoyer de l'argent, car elle voulait retourner dans son couvent de Trèves où étaient restées 15 ou 16 religieuses<sup>107</sup>.

Son frère Jacob n'était pas moins alarmiste. Le 7 mars 1794, il lui écrivait de Dittelsheim<sup>108</sup> que l'approche des Français vers le Nouvel An lui avait fait brûler beaucoup de papiers et que tandis que certains de ses voisins et tous les prêtres et curés du voisinage avaient préféré prendre la fuite, il avait décidé de rester ; mais apprenant le traitement fait à ceux de ses voisins qui avaient choisi le même parti, son courage l'abandonna : il envoya les choses les plus facilement transportables à Mayence, mais bien que les Français fussent toujours à 8 ou 10 lieues, il en avait été quitte pour la peur. Il pensait que ces derniers craignaient de voir l'armée autrichienne passer le Rhin pour aider les Prussiens, mais il lui semblait qu'en réalité Français et Prussiens n'avaient aucune envie d'en découdre entre eux. Les Prussiens, écrivait-il, « sont comme les chiens qu'on doit porter à la chasse », ils n'avaient qu'une envie : rentrer chez eux<sup>109</sup>.

<sup>100</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 112-115.

<sup>101</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 117-118.

<sup>102</sup> « Les soldats courent les rues toutes les nuits, se moquent de leurs chefs et le jour, ils s'enivrent dans les brasseries. Il y a eu une terrible exaltation à Nancy » (ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, ff° 119-120, Strasbourg, 29 décembre 1790).

<sup>103</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXIII, ff° 255-256.

<sup>104</sup> A défaut de commanderie, Dorion avait des pensions imposées sur le revenu d'autres commanderies : 220 livres sur celle de Schlüssingen et 52 livres sur celle de Wurtzbourg (ACM, Lettere consolari, Vol. XXX, f° 121, Strasbourg, 25 juillet 1793, le bailli de Schönau à l'abbé Dorion).

<sup>105</sup> Dans la médecine du temps, la fièvre pourpre était l'état ultime de la fièvre adynamique. Cette dernière, causée par des miasmes environnants (étangs, etc.) ou par une alimentation déséquilibrée, se caractérisait par un abattement et une faiblesse générale. Dans son paroxysme, l'apparition de petites taches sous-cutanées de couleur pourpre lui faisait alors donner ce dernier nom.

<sup>106</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXIII, ff° 239-240, Trèves, 16 avril 1793.

<sup>107</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXII, ff° 25-26, Heidelberg, 7 décembre 1794.

<sup>108</sup> ACM, Lettere consolari, Vol. XXXIII, ff° 254-261.

<sup>109</sup> Le roi de Prusse, craignant que Catherine II et François II procédassent seuls à un troisième partage de la Pologne, se

## Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

---

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,  
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : [histoirepatrimoinemalte@gmail.com](mailto:histoirepatrimoinemalte@gmail.com)